

DROIT DE RÉPONSE

Une détraction insidieuse

Le 8 février 2024, la Maison des écrivains et de la littérature a fait l'objet d'un certain nombre d'accusations infondées dans un article du journal *Actualité* dénonçant, dès le titre, « un système totalitaire ».

Source principale et à charge (*sic*) de cet article qui ne l'est pas moins, Mme Malika Wagner y affirme avoir donné sa démission du Conseil d'administration de la Mél, le 20 décembre 2023, après avoir constaté « une opacité dans la gouvernance » contraire « au respect du statut de la vice-présidence ».

Etonnant parti-pris journalistique de M. Antoine Oury que d'accorder pareil crédit au témoignage d'une administratrice ayant renoncé à son mandat moins de six mois après avoir été élue – sans avoir eu le temps de connaître quasiment rien... ni personne, ne s'étant même jamais présentée aux salariés ! Sont ensuite rapportés les propos aussi peu objectifs d'une autre administratrice également éphémère, Mme Cécile Desprairies, qui dit avoir démissionné en raison de « la manière dont Malika Wagner a été traitée, simplement pour avoir posé des questions légitimes » au cours d'une réunion du Conseil : sans doute ignore-t-elle, étant absente, que cette dernière avait été choisie comme secrétaire de séance et en a rédigé le procès-verbal avec l'approbation de tous.

Nous ne nous étonnons évidemment pas moins que soit mentionnée aussitôt, comme s'il s'agissait d'un signe avant-coureur de ces deux récentes démissions, celle (en 2017 !) d'une présidente de la Mél, Mme Cécile Wajsbrot : une décision personnelle consécutive à la suppression d'un poste budgétaire par le Centre national du livre.

M. Antoine Oury écrit que « la présidence de l'association est particulièrement instable » :

Rappelons que depuis 2017, la durée des mandats a toujours été celle déterminée par les statuts de l'association, soit « une période de trois ans renouvelable une fois ».

« On a voulu me bombarder présidente... » affirme aussi Mme Malika Wagner :

Rappelons que Julien Cendres a été élu à la présidence de la Mél dès le premier tour de scrutin, à l'unanimité des membres du Conseil d'administration. Mme Malika Wagner a ensuite présenté sa candidature à la vice-présidence et a été élue dans les mêmes conditions.

Mme Malika Wagner affirme ensuite que « la gouvernance ne peut plus prétendre s'exonérer de ses erreurs et abus de pouvoirs manifestes » et que, au lieu de représenter tous les écrivains, la Mél lui « paraît dévoyée au profit de quelques-uns » :

Quelles erreurs ? Quels abus de pouvoirs manifestes ? Qui sont ces quelques-uns ?

« Ils savent qu'ils ont fait énormément d'erreurs, qu'ils ont un passif dans la gestion des financements. » aurait déclaré « une proche de l'association » à M. Antoine Oury :

Les membres du Conseil d'administration ? Quelles erreurs ? Quel passif ? Qui est cette personne proche de l'association ?

M. Antoine Oury rapporte que « lors d'une assemblée générale, plusieurs salariés s'expriment devant les adhérents de la Mél présents pour les alerter d'une souffrance des équipes. » :

Rappelons que le Conseil d'administration a alors délégué deux membres du bureau afin de recueillir les doléances de chacun des salariés – hors la présence de la directrice, Mme Sylvie Gouttebaron, qui a été entendue séparément. Aucun grief n'ayant été formulé à l'encontre de cette dernière au cours des entretiens, le Conseil lui a renouvelé sa confiance.

M. Antoine Oury rapporte aussi que « le syndicat SUD Culture Solidaires se trouve en outre sollicité par l'ensemble des salarié-es de la structure à l'époque (à l'exception de la directrice bien entendu) au sujet de dysfonctionnements internes, de souffrance au travail et d'insécurité financière. » :

Rappelons que les difficultés et l'inquiétude de l'équipe étaient – et sont toujours, hélas – liées aux réductions successives du budget annuel de la Mél par le ministère de la culture, à la recherche incessante d'autres partenaires, etc.

« D'après les témoignages que nous avons recueillis, le comité social et économique rencontrerait d'importantes difficultés pour travailler : nos sources évoquent la non-communication des procès-verbaux, bilans financiers et moraux ou des budgets prévisionnels » (dixit M. Antoine Oury) :

Qui sont les auteurs de ces témoignages ? Quelles sont les sources de ces évocations (*sic*) sans rapport avec la réalité ?

Rappelons que les documents en question sont disponibles sur le serveur de la Mél pour toute personne qui en fait la demande.

M. Antoine Oury rapporte encore que, selon le syndicat SUD, « les tensions entre l'équipe de la Mél et sa direction n'ont eu de cesse de s'envenimer. » :

Qui (dés-)informe ainsi ce syndicat... et à quelles fins ?

M. Antoine Oury rapporte ensuite que « deux arrêts maladie longs et quatre départs (deux démissions et deux licenciements) » sont à déplorer :

Rappelons que les deux arrêts-maladie (le deuxième étant en cours depuis plus de deux ans) concernent une seule et même personne : elle est en charge du fonctionnement administratif et informatique de la Mél, représentante du personnel au Conseil social et économique, ainsi que délégué syndical (SUD Culture Solidaires) ; les deux démissions étaient des départs volontaires vers d'autres emplois ; les deux licenciements économiques de chargés de mission nous ont été imposés par les restrictions budgétaires du Ministère... mais ces deux personnes, grâce aux requêtes adressées à plusieurs structures littéraires institutionnelles par le président de la Mél, ont rapidement obtenu un nouvel emploi.

M. Antoine Oury rapporte à nouveau des propos du syndicat SUD selon lequel « plusieurs chargés de mission de l'association évoquent pour leur part un harcèlement de la directrice » :

Qui sont ces chargés de mission... et comment croire qu'il puisse s'agir de ceux précédemment cités ?

« En fin d'année 2022, une enquête interne est diligentée par la Mél, suite au conflit ouvert entre la directrice et une salariée de l'association. [...] D'après la présidence, l'inspecteur du travail,

sollicité par la directrice, aurait pris connaissance des échanges, sans percevoir de raison d'intervenir à ce stade. » (dixit M. Antoine Oury) :

En quoi un différend entre deux membres du personnel de la Mél (comme il en existe dans la plupart des entreprises) serait-il particulièrement significatif... alors même que l'inspecteur du travail ne s'y intéresse pas ?

Antoine Oury: « On pointe par ailleurs le décalage entre les revenus de la directrice [...] et ceux des employés » !

En quoi est-ce une anomalie ?

Rappelons que, comme tous les salariés de l'association, la directrice est rémunérée conformément au barème en vigueur.

« Les difficultés économiques ne découleraient pas de détournements ou de tentatives d'enrichissement personnel, estime un proche du dossier » (dixit M. Antoine Oury) :

Qui est proche... de quel dossier ?

Rappelons que les administrateurs de la Mél exercent bénévolement leur mandat et ne retirent aucun profit, avantage ou privilège de leur fonction.

« Ils ne savent pas construire de budget, tout est fait en amateur [...] indique une source » :

Rappelons que la comptabilité de la Mél est assurée par un cabinet comptable agréé, que les comptes de l'association sont vérifiés et certifiés chaque année par un Commissaire aux comptes, qu'ils sont ensuite validés par le Conseil d'administration, et enfin approuvés (à l'unanimité depuis 17 ans) par l'ensemble des membres réunis en assemblée générale.

Le même proche du dossier (*sic*) déplore « une gestion totalement déconnectée de la base, de ses adhérents ne comprenant plus son utilité, et poursuivant des buts au seul profit de quelques privilégiés » :

Comment croire que des écrivains s'acquitteraient d'une cotisation pour adhérer à une association qui ne leur serait d'aucune utilité ?

M. Antoine Oury écrit que « la Mél dispose d'effectifs plutôt confortables, vu son nombre d'adhésions » :

Remarque inepte, le nombre de salariés n'étant évidemment pas lié au nombre des adhésions, mais au nombre des actions engagées par la Mél !

Rappelons que quelque 350 écrivains sont rémunérés pour des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) dans des établissements scolaires, pour des rencontres publiques (Littérature, Enjeux contemporains, etc.) et diverses autres actions : depuis 2017, plus de 600 écrivains ont bénéficié du soutien effectif de la Mél – qu'ils soient ou non des adhérents de l'association, donc...

M. Antoine Oury prétend que, « sommée de renouveler sa gestion et son fonctionnement avec son éloignement du Centre national du livre, la Mél n'aurait pas vraiment changé son fusil d'épaule. À l'origine, le ministère de la Culture lui avait suggéré de se tourner vers les directions régionales des affaires culturelles, afin d'obtenir des financements pour des actions hors de l'Ile-de-France. »

Rappelons que si la Mél dépend toujours à 80% de la DRAC Île-de-France, ce n'est assurément pas de son fait : suivant la demande du Ministère, le président a adressé un même courrier à toutes les DRAC – suivi de nombreuses réunions avec l'ensemble des conseillers Livre et lecture comme Education artistique et culturelle de France (en présence des chargés de mission, de la direction et d'un membre du Conseil d'administration) restées sans suites suffisamment probantes...

« Selon les témoignages, au lieu de redéfinir un cadre précis, de proposer une nouvelle vision, on reste sur les mêmes directives, sur le mode : on continue comme ça et on verra bien. » (dixit M. Antoine Oury) :

Les témoignages de qui... et pourquoi ne pas s'en tenir plutôt aux faits ?

Rappelons qu'un « plan de relance stratégique et opérationnelle » a été établi par le Conseil d'administration en 2022, que la directrice comme l'ensemble des salariés le mettent en œuvre depuis lors, et que de nombreux partenariats ont été établis avec diverses structures : le Muséum national d'Histoire naturelle et le Centre des Monuments nationaux (par convention et pour l'ensemble du territoire national), des musées (Le Louvre, le Musée Guimet, le Musée de la Vie romantique, etc.), les universités de Gdansk et Innsbruck (dans le cadre du programme Erasmus +), la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, les Délégations académiques aux Arts et à la Culture de Créteil, Paris et Versailles, des maisons d'écrivains (dont La Maison Victor Hugo), des associations et des festivals littéraires (Écoute et goûte à Le Barroux, Lire sous les pins à Saint-Brevin-Les-Pins et alentours, Le Livre fait le pont à Paimboeuf et Saint-Nazaire, etc.) – sans compter plusieurs projets de nouvelles conventions...

« Aujourd'hui la DRAC a en plus, tout comme le ministère, une idée assez précise de la situation de la Mél. » :

Que veut dire (*sic*) M. Antoine Oury ?

Ainsi qu'il est d'usage pour toute association bénéficiant d'argent public, un audit de la DRAC-IDF et une enquête du Ministère de la Culture ont effectivement eu lieu – dont les conclusions ne sont pas encore connues... Puissent-elles, alors que le Président de la République a élevé la lecture au rang de « grande cause nationale », préconiser le rattachement de la Maison des écrivains et de la littérature au Centre national du Livre : afin de conforter les actions qu'elle conduit sur l'ensemble du territoire depuis sa création par M. Jack Lang, il y a près de quarante ans !

Comme chacun a pu le constater à la lecture des lignes qui précèdent, l'article au sujet duquel le Conseil d'administration de la Mél s'est vu contraint de faire valoir son « droit de réponse » manque à tout le moins de sérieux (cf. le lien ci-dessous) : sources manquantes ou non vérifiées, extrapolations et sous-entendus à charge, etc. De plus, les propos de Mme Malika Wagner qui y sont rapportés par M. Antoine Oury témoignent d'une telle volonté de nuisance que leur publication semble constituer un délit de presse et justifier le dépôt d'une plainte pour diffamation à son encontre ainsi qu'à l'encontre du magazine *Actualité*.

**Les membres du Conseil d'administration
de la Maison des écrivains et de la littérature**

[Au sein de la Maison des écrivains et de la littérature, un "système totalitaire" \(actualitte.com\)](http://actualitte.com)